



Les besoins en recrutements selon l'Observatoire national du marché du travail

89.000 profils demandés, 30% dans l'automobile et 60% sur l'axe Casa-Tanger

Leila Ouchagour
louchagour@aujourd'hui.ma

Recrutement, profils des recrues, salaires, pouvoir d'achat, CNSS, respect de la législation du travail... autant d'indicateurs qui ont été passés au peigne fin par la tutelle dans son dernier rapport sur « le marché du travail en 2018 ». Ce document élaboré par la direction de l'Observatoire national du marché du travail fait un cadrage statistique rétrospectif des différentes dimensions du marché du travail et présente la situation tout en décryptant les tendances d'évolution de l'offre et de la demande du travail. Pour une mise en contexte, le rapport indique que la population en âge de travailler a atteint le nombre de 25.950.000 personnes. Parmi elles, 11.979.000 sont des actifs et 13.970.000 des inactifs, c'est-à-dire se situant en dehors du marché de tra-

vail. De son côté, le taux de chômage a atteint 9,8% (soit 1.168.000 personnes) et présente des disparités importantes selon le milieu de résidence, l'âge et le diplôme. Il reste plus élevé parmi les actifs urbains (14,2%), les jeunes âgés de 15 à 24 ans (26,0%) et les diplômés (17,1%). Parallèlement, 300.000 diplômés des universités (publiques et privées), des établissements de la formation des cadres et de la formation professionnelle font leur entrée annuellement dans le marché du travail. En 2017, ils étaient 307.800, dont 186.333 lauréats de la formation professionnelle. En 2018, l'économie nationale a créé 112.000 emplois. Pour ce qui est du volume de l'emploi, celui-ci est constitué de : 48,8% du salariat, 30,3% des indépendants, 16% des aides fami-

liales et 2,4% des employeurs. Selon le ministère, il en ressort également la faible qualité de l'emploi et la prévalence du sous-emploi. Pour preuve, le sous-emploi a touché plus d'un million d'actifs occupés âgés de 15 ans et plus, soit un taux de sous-emploi de 9,6% en 2018. Ce taux s'accroît encore plus dans le secteur du BTP (15,1%).

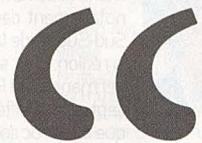
29% des besoins en recrutement sont dans l'automobile

Les résultats de l'enquête de veille prospective de l'Anapec sur l'évolution de l'emploi à court terme révèlent que le besoin prévisionnel national en recrutement s'élève à 89.391 à la fin de l'année 2019, dont 63% sont concentrés sur

l'axe Casablanca-Rabat-Tanger. Dans le même sens, la demande se fait également sentir dans le secteur de l'automobile qui enregistre 29% des besoins de recrutement. Il est suivi par des activités de services administratifs et de soutien (17%). En revanche, la part du secteur des nouvelles technologies est en baisse de 11 points comparé à 2017 enregistrant 11% en 2018 contre 22% en 2017.

Par profil, le besoin des employeurs de personnes diplômées atteint 59.516 postes, ce qui représente globalement 66,6% du besoin national. Il s'avère également que certains métiers n'exigent pas nécessairement un diplôme, mais des compétences acquises généralement par l'expérience ou bien des qualités personnelles. Dans ce sens, les chercheurs d'emplois peuvent y accéder avec une formation métier de courte durée. La tutelle note également que les profils issus de l'immigration légale sont de plus en plus attractifs pour les employeurs marocains, malgré le faible taux affiché actuellement (0,3%). Par ailleurs, le besoin global en profils cadres et cadres intermédiaires est de 1.119, soit 9% du besoin prévisionnel national à fin 2019, dont 77% sont concentrés sur l'axe Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra. Ainsi, les six régions qui enregistrent le moins de besoins en profil de cadres ne dépassent pas 9% de l'ensemble des besoins exprimés en ce profil. Cela dénote un très faible taux d'encadrement dans ces régions. Le besoin en profils qualifiés sans exigence de diplôme a atteint 29.573, soit 33,1% du besoin national à fin 2019. Il est plus présent dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra, Dakhla-Oued Ed-dahab, Tanger-

Le sous-emploi a touché plus d'un million d'actifs occupés âgés de 15 ans et plus, soit un taux de sous-emploi de 9,6% en 2018.



En matière d'accompagnement, le nombre de porteurs de projets bénéficiaires durant les cinq dernières années est passé de 1.202 candidats en 2013 à 2.785 en 2018, soit une progression de plus de 18% en moyenne annuelle, contre un recul de 39% durant la période 2010-2013.

Tétouan-Al Hoceima et Laâyoune-Sakia El Hamra.

Pouvoir d'achat en hausse malgré la stagnation du salaire minimum depuis 2015

La structure des salaires dans le secteur privé formel est concentrée autour du salaire minimum garanti, à en croire les données de la CNSS. «La part des salariés touchant entre 95 et 110% du salaire minimum représente 39,6% de l'ensemble des salariés déclarés en 2017, suivie de ceux touchant entre 110 et 150% du salaire minimum, avec 29,8%. Les salariés touchant entre 95 et 105% du salaire minimum sont plus présents dans le BTP (40,8%) et dans les microentreprises employant moins de 5 salariés (47,4%)», précise ledit rapport ajoutant que les salariés touchant le salaire minimum auraient gagné en moyenne annuelle 1,7% de pouvoir d'achat entre 2010 à 2018, malgré la stabilisation de ce dernier à son niveau de 2015.

Auto-emploi (2007-2018) : 43,5% des TPE ont eu recours à l'auto-financement

Depuis le lancement du programme auto-emploi (2007-2018), l'auto-financement reste le moyen de financement auquel 43,5% des porteurs de projets ont eu le plus recours, suivi des financements à travers l'INDH (27,2%). Les financements des banques n'arrivent qu'en 3ème place (18,3%). La donne semble changer en 2018, puisque près de la moitié des projets ont été financés dans le cadre de l'INDH, suivi de l'auto-financement (31,9%). Durant cette même année, le programme auto-emploi a permis à 1.351 entreprises de voir le jour marquant une hausse de 4% en termes de création d'entreprises comparé à l'année précédente. Cette légère augmentation a généré une croissance de 67% des emplois directs créés, soit 4.526 emplois. Ce qui représente un peu plus de 3 emplois créés en moyenne par chaque nouvelle entreprise. En matière d'accompagnement, le nombre de porteurs de projets bénéficiaires durant les cinq dernières années est passé de 1.202 candidats en 2013 à 2.785 en 2018, soit une progression de plus de 18% en moyenne annuelle, contre un recul de 39% durant la période 2010-2013. Par ailleurs, le nombre de femmes porteuses de projets accompagnées reste en dessous des espérances. Seuls 3 accompagnés sur 10 en 2018 sont des femmes. A cela s'ajoute un autre indicateur révélant que les personnes hautement diplômées ne sont pas attirées par l'entrepreneuriat. Ainsi, 45% des candidats accompagnés en 2018 sont des non-diplômés et 12% ont une formation primaire ou collégiale.

CNSS : 3,47 millions de salariés affiliés en 2018

Au titre de l'année 2018, le nombre de salariés déclarés à la CNSS a enregistré une hausse de 2,7% par rapport à 2017, passant de 3,38 millions à 3,47 millions. Le nombre d'entreprises affiliées a connu, lui aussi, une augmentation de l'ordre de 5% (de 223.922 en 2017 à 234.000 en 2018). Les secteurs des services, du commerce, de l'hébergement et de la restauration concentrent 41% des salariés déclarés. Concernant l'assurance médicale de base, la population immat-



riculée au régime AMO (CNSS et CNOPS) est de 10,04 millions de bénéficiaires en 2018 (alors qu'ils étaient environ 9,6 millions en 2017). S'agissant du nombre de bénéfi-

ciaires du Régime d'assistance médicale (Ramed), celui-ci a enregistré une augmentation significative, selon le rapport soulignant que leur nombre a atteint 11,8 millions en

2018, contre 2,6 millions en 2012. De son côté le nombre de demandes déposées relatives à l'indemnité pour perte d'emploi, celui-ci a enregistré une hausse de 44% en moyenne entre 2015 et 2018, pour atteindre 30.200 en 2018. L'effectif des bénéficiaires est d'un peu plus de 13.000 personnes en 2018 contre 8.590 en 2015 (année du lancement du dispositif) pour un montant global des indemnités de 176 millions de dirhams en 2018.

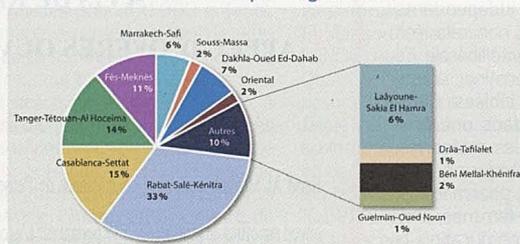
Inspection du travail : 4.890 contraventions émises en 2018

En 2018, l'Inspection du travail a émis 4.890 contraventions, 255 PV et 452 délits. Les inspecteurs du travail ont effectué 34.897 visites d'inspection sur tout le territoire durant l'année 2018 formulant 743.025 observations en relation avec le non-respect de la législation du travail. Outre les observations à caractère général qui représentent la majorité des observations formulées (76,2%), celles liées à la sécurité sociale en représentent 7,3%, à la santé et à

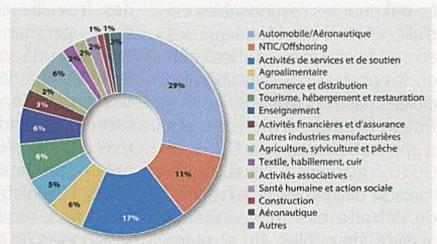
la sécurité sur le lieu de travail 5,2%, au non-respect du SMIG 4,2%, et aux accidents du travail 4,3%. Du côté des conflits individuels, l'Inspection du travail a traité 52.897 conflits et a été saisie par 135.245 réclamations, dont 53,6% ont été satisfaites. Ces conflits avaient principalement pour motifs le licenciement, les congés annuels et le paiement des salaires et/ou du salaire minimum. En majorité, ils ont concerné les secteurs des services, de l'industrie

et du commerce. L'intensité des grèves a nettement fléchi en 2018, atteignant 117 journées individuelles non travaillées (JIIT) pour 1.000 salariés contre 178 JIIT en 2017. La tutelle précise par ailleurs que les motifs de ces grèves concernaient principalement le retard ou le non-versement des salaires, suivis d'autres motifs liés au droit des salariés à la sécurité sociale, au licenciement, aux avantages sociaux, à la durée du travail.

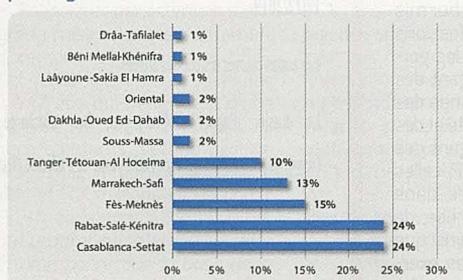
Besoins en recrutements par région d'activité



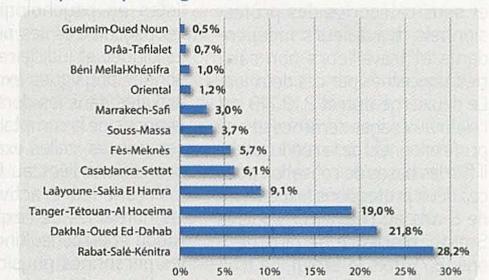
Besoins en recrutements par secteur



Besoins en profils cadres et cadres intermédiaires par région



Besoins en profils qualifiés sans exigence de diplôme par région



Source : Élaboré par la DONMT sur la base des données de l'ANAPEC.